Commune de MIRIBEL

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 juin 2008 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: MM. J. BERTHOU, Maire; P. PROTIERE, 1^{er} Adjoint; Mme S. VIRICEL, 2^e Adjoint; MM. J. P. SAINT-ANTOINE, 3^e Adjoint; A. GIRON, 4^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 5^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 6^e Adjoint; J. BOUVIER, 7^e Adjoint; M. G. BAULMONT, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J.-P. BOUVARD; A. ROUX; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes H. JOLY; M-C. JOLIVET; MM. H. SECCO; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Monsieur PROTIERE donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Madame ESCOBESSA donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Madame CHAMPION donne pouvoir à Madame BOUVIER
Monsieur ROUX donne pouvoir à Monsieur CHARLES
Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur GIRON
Madame JOLY
Monsieur TOURANCHEAU
Madame JOUTARD donne pouvoir à Monsieur BODET
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame LEPROMPT donne pouvoir à Madame VIRICEL

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame BOUVIER est désignée à l'unanimité pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Compte rendu de la séance du 23 mai 2008 a été adopté à l'unanimité.

III AFFAIRES GENERALES

1° Election d'un nouvel adjoint

Monsieur BERTHOU explique que cette question est reportée au Conseil Municipal du 27 juin dans la mesure où M. PROTIERE n'a pas encore reçu la lettre du Préfet acceptant sa démission de son poste d'adjoint ; or c'est la notification de ce courrier qui rend effective la démission.

IV PERSONNEL COMMUNAL

1° Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2008 et indique qu'il convient de modifier le tableau des emplois de la manière suivante,

afin de permettre de nommer un agent bénéficiant d'une promotion interne suite à réussite à un examen professionnel ;

1 -AGENT TITULAIRE:

Grade: rédacteur

Durée hebdomadaire : temps complet 35 h

Date effet : 1^{er} juillet 2008 Fonction : service du personnel Nombre de poste à ouvrir : 1

Etat : avancement de grade issu de la promotion interne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la modification du tableau des emplois présentée ci-dessus.

V FINANCES

1° Vote du compte administratif 2007 de la Commune

Madame ESCOBESSA, Adjointe chargée des finances, présente au Conseil Municipal les résultats du Compte administratif de la Commune pour 2007:

Fonctionnement		Investissement	
Produits	8 980 241,05	Recettes	6 063 876,31
Charges	7 775 833,63	Dépenses	3 980 034,72
Solde opérations exercice	+ 1 204 407,42	Solde opérations exercice	+2 083 841,59
Résultat net cumulé	1 204 407,42	Résultat antérieur reporté	- 1 605 821,33
Restes à réaliser	0	Restes à réaliser	- 1 139 742,69
Résultat net cumulé	1 204 407,42	Solde	- 661 722,43

Madame Escobessa rappelle que le résultat de 1 204 407,42 au lieu de 2 419 000 au compte administratif 2006 s'explique par la décision au budget 2007 de couvrir le déficit global prévisionnel de la ZAC Centre-ville s'établissant à 1 202 000 euros.

Concernant les dépenses de fonctionnement courantes (011 et 012) le taux de réalisation proche des 100% atteste d'une prévision au plus juste.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, le taux de réalisation supérieur à 100% s'explique par une prévision toujours prudente des recettes.

Au budget 2007 (BP + DM), la section d'investissement s'élevait à 5 964 917 euros dont 4 159 243 en dépenses d'équipement. Le taux de réalisation de la section investissement s'établit à 2 131 864 auxquels il convient de rajouter 1 139 742 euros de restes à réaliser mandatés en début année soit un taux de réalisation 78,65 %. Côté recettes, il est à signaler qu'il n'a pas été nécessaire de contracter un emprunt pour financer les investissements prévus au budget 2007.

Concernant les charges de personnel, Monsieur Berthou souligne que le taux d'évolution de la masse salariale s'établissant + 2% en 2007 est exceptionnel et lié à la conjoncture. En effet d'ordinaire ce taux est de l'ordre de 5% à effectif constant du fait du GVT (Glissement Vieillesse Technicité = progression de carrière automatique des agents et augmentation du point d'indice). En 2007, il y a eu le départ du DST en février qui n'a été remplacé qu'en Septembre et du responsable finances parti en Mai et remplacé en Octobre.

Service de l'assainissement

Madame ESCOBESSA présente ensuite les résultats du Compte administratif 2007 du budget Assainissement qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Produits	596 820,58	Recettes	562 514,05
Charges	625 845,34	Dépenses	382 300,15
Solde opérations exercice	-29 024,76	Solde opérat. exercice	180 213,90
Résultat antérieur reporté	379 576,26	Résultat antér. reporté	+ 499 707,18
		Restes à réaliser	- 148 285,00
Résultat net cumulé	350 551,50	Solde	531 636,08

de la ZAC Centre Ville

Madame ESCOBESSA présente ensuite les résultats du Compte administratif 2007 du budget ZAC Centre-ville qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Produits	2 268 526,86	Recettes	845 703,49
Charges	1 023 105 ,96	Dépenses	2 106 024,23
Solde opérations exercice	1 245 420,90	Solde opérat. exercice	- 1 260 320,80
Résultat antérieur reporté	-339 199	Résultat antéri. reporté	+ 494 018,86
Résultat net cumulé	906 221,90	Solde	- 766 301,94

de la ZI Nord des Echets – Parc d'Activités des Chênes

Madame ESCOBESSA présente ensuite les résultats du Compte administratif 2007 du budget Parc d'activité des Chênes qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Produits	135 324,92	Recettes	124 588,09
Charges	287 944,33	Dépenses	309 300,69
Solde opérations exercice	-152 619,61	Solde opérat. exercice	-184 712,60
Résultat antérieur reporté	347 853,34	Résultat antér. reporté	+184 712,60
Résultat net cumulé	195 233,73	Solde	0

La dernière parcelle ayant été vendue en 2007 et les derniers travaux de voirie (environ 50 000 euros) étant en cours d'achèvement, ce budget pourra être clôturé fin 2008 et aura dégagé un excédent de 162 503 euros reversé au budget principal en 2007 auquel s'ajoutera un excédent fin 2008 d'environ 140 000 euros.

A l'issue de cette présentation et avant qu'il ne soit procédé au vote des comptes administratifs, Monsieur BERTHOU, Maire, quitte l'Assemblée et confie la présidence de l'assemblée à Madame VIRICEL.

Madame VIRICEL soumet alors au vote les quatre comptes administratifs : budget commune, budget assainissement, budget ZAC Centre-ville et budget ZI Nord des Echets, lesquels sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Berthou est alors invité à regagner l'Assemblée et à en reprendre la présidence.

2° Approbation du Compte de Gestion 2007

- a) de la Commune
- b) du service de l'assainissement
- c) de la ZAC Centre Ville
- d) de la ZI Nord des Echets Parc d'Activités des Chênes

Les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier de Miribel, font apparaître des résultats identiques à ceux des comptes administratifs, et sont adoptés chacun à l'unanimité

3° Affectation des résultats 2006

a) de la Commune

Madame ESCOBESSA propose d'affecter 1 094 407 euros en section d'investissement à l'article R 1068 afin d'une part de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 661 722 euros et d'autre part de permettre le financement d'acquisitions immobilières à hauteur de 432 685 euros ; 110 000 euros seront affectés en section de fonctionnement à l'article R002 pour être versé au budget ZAC Centre-ville, afin de permettre l'acquisition d'une maison actuellement en vente dans le périmètre de la ZAC.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat du budget communal tel que présenté.

b) du service de l'assainissement

Il est proposé d'affecter 350 551.50 euros en section d'investissement, article R 1068, cela permettra de réduire l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat du budget communal tel que présenté.

c) du service de la ZAC Centre Ville

Il est proposé d'affecter 766 301.88 euros en section d'investissement, article R 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et d'affecter 139 920 euros à la section de fonctionnement, article R002 pour permette l'acquisition d'une maison en vente dans le périmètre de la ZAC.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat du budget communal tel que présenté.

d) du Parc d'Activités des Chênes

Il est proposé d'affecter $195\ 233.73$ euros en section de fonctionnement article R 002 .

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat du budget communal tel que présenté.

4° <u>Décisions Modificatives</u>

Il sera proposé à l'Assemblée d'adopter les décisions modificatives suivantes :

$a - D.M. n^{\circ} 3$ Budget Communal

Il s'agit, d'une part d'intégrer au Budget 2008 les décisions d'affectation du résultat 2007, ainsi que les reports 2007 et d'autre part d'ajuster certains crédits pour tenir compte de modifications intervenues après le vote du Budget Primitif;

Fonctionnement <u>Dépenses</u> D 023-01 Virement section d'investissement - 3 800.00 €		
D 6521-01 Déficit budgets annexes	+	110 000.00 €
D 6574-01 Subv. fonct. personn. droit privé	+	6 800.00 €
Recettes	'	0 000.00 €
R 002-01 Excédent antérieur reporté fonct.	+	110 000.00 €
R 74718-01 Autres	+	3 000.00 €
11/1/10 01114450	Ċ	2 000.00 2
Investissement		
<u>Dépenses</u>		
D 020-020 Dépenses imprévues invest.	+	174 484.99 €
D 202-754-810 Plan Local Urbanisme	+	27 387.07 €
D 2111-01 Terrains nus	+	13 340.00 €
D 2183-644-020 Acq. Diverses pour admin.	+	514.28 €
D 2315-760-822 Carrefour des Ormes	+	1 324.15 €
D 2315-791-33 Equipement Allégro	+	5 382.00 €
D 2315-792-824 Améng.secteur la Chanal	+	315.07 €
D 2315-796-01 Installation téléphon.	+	7 945.31 €
D 2111-789-810 Acq. terrains divers	+	435 000.00 €
D 21578-727-33 Mat. voirie, esp.verts	+	145 515.00 €
D 2183-785-020 Acq. mat. informat. log.	+	574.08 €
D 2183-786-026 Inform. gestion cimetier.	+	2 392.08 €
D 2184-776-020 Acq. divers. serv. géner.	+	1 600.00 €
D 2188-588-251 Matériel scolaire	+	311.56 €
D 2188-671-212 Informatique écoles	+	3 500.00 €
D 2188-826-251 Acq.diver. serv.scol.	+	500.00 €
D 2315-692-810 Grosses rép. Bâtiment	+	53 453.26 €
D 2315-288-822 Grosses rép. Voirie	+	1 203.18 €
D 2315-616-816 Enfouis. Réseaux	+	5 501.78 €
D 2315-683-64 Petite enfance	+	2 809.15 €
D 2315-724-822 Signalét.plan circulation	+	179.40 €
D 2315-725-40 Aires de jeux	+	32 559.61 €
D 2315-735-411 Gymnase la Chanal	+	16 259.39 €
D 2315-764-212 Réhab. Primaire E.Quinet D 2315-773-023 Panneaux lumineux	+	7 149.99 € 3 348.80 €
D 2315-773-023 Familiaux Iummeux D 2315-783-020 Réhabil. Mairie	+	
D 2315-784-33 Réhabil. Allégro	+	1 108.75 €
D 2315-790-822 Aménag. Ch. des Dards	+	
D 2315-792-824 Aménag. sect. la Chanal	+	723 292.91 €
D 2315-818-822 Aménag. place Grobon	+	7 306.07 €
D 2315-821-510 Aménag. park. RF	+	20 026.79 €
D 2315-824-822 Mise conform. feux tric.	+	13 369.60 €
D 2315-827-412 Aménag. log. stade la Chanal	+	45 464.33 €
D 2315-834-024 Illuminations	+	6 160.12 €
D 2315-835-810 Cœur de village	+	8 073.01 €
D 2315-837-822 Park.rue Gal Degout.	+	538.20 €
D 2315-840-810 Réhab.local pass.Paravis	+	840.52 €
D 23158-800-816 Créat.park.quai du Rhône	+	32 474.37 €
Recettes		
R 001-01 Solde exécut.inv. reporté	+	478 020.26 €

R 021-01 Virem.section fonction.	- 3 800.00 €		
R 1021-01 Dotation		+	13 340.00 €
R 2031-644-020 Acq.div.Administrat.		+	514.28 €
R 2031-748-822 Etude rue la Chanal		+	315.07 €
R 2031-754-810 Plan local urbanisme		+	27 387.07 €
R 2031-760-822 Carrefour des Ormes		+	1 324.15 €
R 2031-791-33 Equipement Allégro		+	5 382.00 €
R 2031-796-01 Installation téléphon.		+	7 945.31 €
R 1068-01 Excéd. de fonctionnement		+1	094 407.42 €
R 2113-800-816 Créat.park.quai du Rhône		+	187 000.00 €
Total général Dépenses		+1	924 835.56 €
Total général Recettes		+1	924 835.56 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition de décision modificative n°3 du budget communal.

b − D.M. n° 1 Budget Assainissement

Il s'agit d'intégrer au budget 2008 les décisions d'affectation du résultat 2007 ainsi que les reports du même exercice ce qui permet dans le cas présent de supprimer le recours à l'emprunt tel que prévu lors de l'adoption du Budget primitif.

Investissement

<u>Dépenses</u>			
D 2315-35 Station des Echets		+	18 976.00 €
D 2315-42 Evac.sources la Chanal		+	68 627.00 €
D 2315-43 Ass.chemin sous les Balmes		+	52 267.00 €
D 2315-48 MàJ plans et modelisation réseau		+	4 793.00 €
D 2315-49 Mise en séparatif rue du Coteau		+	5 622.00 €
Recettes			
R 001 Excédent antérieur reporté		+	679 921.08 €
R 1068 Autres réserves		+	350 551.50 €
R 1641 Emprunts en euro	- 911 792.58 €		
R 2315-42 Evac.sources la Chanal		+	31 605.00 €
Total général Dépenses		+	150 285.00 €
Total général Recettes		+	150 285.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 du budget assainissement.

c – D.M. n° 1 Budget ZAC Centre Ville

Il s'agit d'intégrer au budget 2008 les décisions d'affectation du résultat 2007 ainsi que les reports du même exercice et d'autre part d'ajuster certains crédits notamment pour permettre l'acquisition de la maison en vente dans le périmètre de la ZAC.

Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	
D 6015-01 Terrains à aménager	+ 249 920.00 €
Recettes	
R 002-01 Résultat fonction.reporté	+ 139 920.00 €
R 7552-01 Déficit budg.annexe	+ 110.000.00€
Total Dépenses	+ 249 920.00 €
Total Recettes	+ 249 920.00 €

Investissement

D 001-01 Solde exéc.section invest. + 766 301.88 €

Recettes

R 1068-01 Excéd.fonction. capitalis. + 766 301.88 €

Total Dépenses + 766 301.88 €
Total Recettes + 766 301.88 €

Total général Dépenses +1 016 221.88 € Total général Recettes +1 016 221.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité la proposition de décision modificative n°1 du budget ZAC centre-ville.

A l'issue de la présentation des délibérations relatives au Finances, Madame ESCOBESSA, retenue par d'autres obligations, quitte le Conseil Municipal à 21 heures 30 et donne pouvoir à M.BAULMONT.

VI URBANISME

1° Transfert de propriété de la rue Victor Hugo

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, Adjoint chargé de l'Urbanisme, propose à l'Assemblée d'accepter le transfert à la Commune de la rue Victor Hugo, voirie située sur le lotissement du Pré Barry ouverte à la circulation publique.

Il précise que cette parcelle appartient à l'Association Syndicale du Pré Barry et est cadastrée section C n° 1973 d'une superficie de 2350 m2.

Il ajoute que cette question a recueilli l'avis favorable des membres de l'Association Syndicale lors de son Assemblée Générale du 22 décembre 2003.

Il indique que cette voirie pourra être intégrée au Domaine Public lorsque la Commune en sera propriétaire.

Monsieur GIRON propose qu'au préalable un passage caméra soit effectué dans le réseau assainissement, puisque cela est prévu dans les prestations que doit à la commune le délégataire du service.

Monsieur BERTHOU considère que compte tenu de l'ancienneté du lotissement il y a peu de risque de dysfonctionnement.

Monsieur BERTHOU explique la volonté municipale de reprendre progressivement dans le domaine public les voiries des lotissements les plus anciens.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le transfert de propriété à la Commune de la rue Victor Hugo tel qu'il est présenté ci-dessus et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié correspondant.

2° Transfert de propriété de la rue des Sources

Au même titre que pour la question précédente, Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, Adjoint chargé de l'Urbanisme, propose à l'Assemblée d'accepter le transfert à la Commune de la rue des Sources, voirie située sur le lotissement de Belmont; ce lotissement a été créé en 1973.

Il précise que cette parcelle appartient à l'Association Syndicale du lotissement de Belmont et est cadastrée section E n° 887 d'une superficie de 1708 m2.

Il ajoute que ce transfert de propriété a été demandé par les copropriétaires du lotissement par courrier adressé au Maire le 15 avril 2008.

Il indique que cette voirie pourra être intégrée au Domaine Public lorsque la Commune en sera propriétaire.

Par ailleurs, il propose de régulariser la cession gratuite par l'Association Syndicale du lotissement de Belmont à la Commune, de la parcelle cadastrée section E n° 888 d'une superficie de 567 m2 qui a été nécessaire lors de l'élargissement de la rue des Boulées et du Chemin des Dards.

Monsieur BOUVARD fait savoir qu'en tant que coloti il ne prendra pas part au vote.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, d'une part le transfert de propriété à la Commune de la rue des Sources tel qu'il est présenté ci-dessus et d'autre part la cession gratuite de la parcelle cadastrée section E n° 888 ayant servi à l'élargissement de la rue des Boulées et du Chemin des Dards et a habilité le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers, notamment les actes notariés correspondants.

3° Vente d'un immeuble communal

Cette question est retirée de l'Ordre du jour, l'immeuble n'étant plus à vendre suite à la nécessité d'y reloger une association.

4° Echange de parcelles

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, présente à l'Assemblée un projet d'échange de parcelles entre la Commune et Monsieur Jean GIROUD.

Il explique que la propriété de ce riverain est traversée par une parcelle communale cadastrée section AB n° 935 de 162 m2.

Il précise que la Commune céderait donc cette parcelle à Monsieur GIROUD, en échange de la parcelle cadastrée section AB n° 931 de 222 m2.

Il indique par ailleurs que l'échange de la parcelle communale cadastrée section AB n° 934 de 15 m2 contre les parcelles GIROUD cadastrées section AB n° 933 de 15 m2 et AC n° 659 de 25 m2 est nécessaire pour l'élargissement de la Montée de la Grande Perrière à cet endroit.

Le service des Domaines qui a été interrogé (DOM 2008-249 V 0196 et 0197 du 14/02/08), a fait savoir que compte tenu de la situation et des caractéristiques de ces parcelles, un échange sans soulte n'appelait pas d'observations.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, le projet d'échange sans soulte entre la Commune et Monsieur Jean GIROUD des parcelles suivantes :

- . parcelles communales cédées par Monsieur GIROUD cadastrées section AB n° 935 de 162 m2 et section AB n° 934 de 15 m2
- . parcelles cédées par Monsieur GIROUD à la Commune cadastrées section AB n° 931 de 222 m2, section AB n° 933 de 15 m2 et section AC n° 659 de 25 m2

et a habilité le Maire à prendre toute disposition et à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié.

5° Cession de la mitoyenneté d'un mur

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, Adjoint chargé de l'Urbanisme propose à l'Assemblée de céder à Monsieur CAMUS Pierre la mitoyenneté du mur sis square Lucien Agnel et bordant sa propriété, au prix de 100 € le mètre linéaire estimé par le service des Domaines (DOM. 2007-249 V 1004 du 3 août 2007). La propriété CAMUS est cadastrée section AD n° 184 de 412 m2.

Il explique que cela permettra à Monsieur Camus d'aménager un accès à sa propriété mais que la cession de mitoyenneté ne sera effective qu'une fois le projet d'aménagement validé par la Commune.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, la cession à Monsieur CAMUS Pierre de la mitoyenneté du mur sis square Lucien Agnel et bordant sa propriété, au prix de 100 €le mètre linéaire et a habilité le Maire à prendre toute disposition relative à ce dossier et à signer l'acte notarié correspondant.

VII AFFAIRES SOCIALES

1° Contrat Educatif Local – Avenant n° 4

Madame Sylvie VIRICEL, Adjointe au Maire chargée de la Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 17 juin 2005, le Conseil Municipal avait approuvé le Contrat Educatif Local conclu entre l'Etat, le Département de l'Ain et la Commune, pour la période 2005-2008 et par lequel la Commune s'engageait financièrement à hauteur de 8 000 euros par an.

Elle présente à l'Assemblée l'avenant n° 4 à ce contrat signé le 20 septembre 2005 qui prévoit une participation de la Commune de 6 800 euros (subvention) et de 8 243 euros (mise à disposition).

Elle ajoute qu'une somme de 1 800 euros sera allouée à la Commune par l'Etat pour soutenir ce projet. A cela vient s'ajouter une subvention du Conseil Général de 2 100 euros .

Ces aides permettent de financer des ateliers d'écriture au Collège A. Frank, la carte découverte qui s'adresse désormais aux enfants de 6-8 ans jusqu'aux adolescents de 15 ans , des ateliers du Mercredi à l'antenne du Trève du centre social CESAM

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, l'avenant n° 4 au Contrat Educatif Local signé le 20 septembre 2005 tel qu'il vient de lui être présenté et a habilité le Maire à signer cet avenant.

2° Vente de matériel de puériculture

Madame Sylvie VIRICEL, Adjointe au Maire chargée de la Politique de la Ville, informe l'Assemblée que le Relais Assistantes Maternelles de l'Espace Petite Enfance envisage de vendre aux assistantes maternelles du matériel de puériculture d'occasion, notamment des poussettes jumelles et parcs filet.

Elle propose à l'Assemblée de fixer les prix de vente de ce matériel de la manière suivante : poussette jumelle : 30 euros et parc filet : 20 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de fixer les prix de vente du matériel de puériculture par le Relais des Assistantes Maternelles de l'Espace Petite Enfance, de la manière suivante : poussette jumelle : 30 euros et parc filet : 20 euros.

VIII AFFAIRES SCOLAIRES

1° Modification du règlement de l'accueil périscolaire

Madame Patricia DRAI, Adjointe chargée des Affaires Scolaires, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2007 approuvant le règlement de l'accueil périscolaire de Miribel.

Elle explique qu'il convient d'ajouter certaines précisions aux articles suivants :

Article I:

«... Il fonctionne avant l'ouverture de l'école et après sa fermeture dès le jour de la rentrée scolaire »

Article III:

«Le matin, il est impératif que les parents accompagnent les enfants jusque dans la salle de l'accueil périscolaire ».

Il est rajouté un article

Article VII:

«Le personnel en charge de la surveillance des enfants n'est pas responsable des éventuelles dégradations ou pertes des jeux apportés par les enfants ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement de l'accueil périscolaire de Miribel intégrant les modifications précitées, et tel qu'il lui a été présenté et a habilité le Maire à signer ce règlement.

IX MARCHES PUBLICS

1° Attribution du marché de l'éclairage public

Monsieur Georges BAULMONT, Adjoint au Maire chargé des Travaux, informe l'Assemblée qu'en vue de conclure un marché pour la maintenance des installations d'éclairage public et des feux tricolores de la Commune, une consultation a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

La Commission d'Appel d'offres, réunie le 30 mai 2008, a attribué le marché à l'entreprise BALTHAZARD pour un montant minimum de 25 000 euros HT et maximum de 100 000 euros HT par an, d'une durée de un an reconductible deux fois.

Monsieur BAULMONT précise que ce marché a intégrer deux prestations supplémentaires par rapport au marché précédent : l'accès à un numéro d'urgence 24h/24 et un bordereau de prix pour les travaux neufs.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer le marché à bons de commande pour la maintenance des installations d'éclairage public et des feux tricolores, avec l'entreprise BALTHAZARD pour un montant minimum de 25 000 euros HT et maximum de 100 000 euros HT par an, d'une durée de un an reconductible deux fois.

X ENVIRONNEMENT

1° Conseil en Energie Partagé

Monsieur Hervé CHARLES, Conseiller Municipal Délégué, rappelle à l'Assemblée que depuis 2004, la Commune a engagé une politique de maîtrise de ses consommations énergétiques et en a confié la mise en œuvre à l'Association HELIANTHE, dans le cadre d'une mission « Conseil en Energie Partagé ».

Il indique qu'en vue de poursuivre cette mission, l'Association HELIANTHE propose de conclure une convention de suivi énergétique communal avec la Commune pour la période 2008-2010.

Il présente cette convention qui définit les modalités selon lesquelles la Commune de Miribel va bénéficier du « Conseil en Energie Partagé » développé par HELIANTHE pour un coût annuel de 3680 euros. Il est précisé qu'à l'article 8 alinéa 4 il convient de lire 30 mois et non 30 ans.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé, à l'unanimité, la convention de suivi énergétique communal établie par HELIANTHE pour la période 2008-2010 telle qu'elle lui a été présentée et a habilité le Maire à signer cette convention.

XI INTERCOMMUNALITE

1° Syndicat des Communes Riveraines du Canal de Miribel - Modification des statuts

Monsieur le Maire indique que, lors de sa réunion d'installation du 20 mai 2008, le Comité Syndical du Syndicat des Communes Riveraines du Canal de Miribel a désigné son Président et deux vice-présidents.

Monsieur le Président de ce Syndicat propose, étant donné que ses statuts prévoient l'élection de trois vice-présidents, de les modifier en conséquence.

En vertu de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Miribel, en tant que Commune membre du syndicat, doit délibérer sur cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Communes riveraines du Canal de MIRIBEL en prévoyant l'élection de deux vice-présidents.

XII SEMCODA

1° <u>Rapport d'activités 2007 de la SEMCODA présenté par le délégué de la Commune</u> auprès de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires de la SEMCODA

En l'absence de Monsieur PROTIERE, rapporteur de cette question, cette dernière est reportée au Conseil municipal du 27 JUIN

XII QUESTIONS DIVERSES

Projet d'aménagement de la gare des Echets

Madame JOLIVET se fait l'écho des inquiétudes des riverains et utilisateurs qui souhaiteraient être mieux informés. Il sera demandé à la CCMP d'organiser une réunion publique de présentation du projet élaboré par la DDE.

Dates à retenir

Feux de la Saint-Jean : vendredi 27 juin à partir de 20 h 30

OCM : le samedi 28 Juin à 9 heures « Petit déj' de présentation de saison »

« Swing sous les étoiles » du 5 au 8 juillet.

Mardi 08 juillet à 18 h : réception en Mairie de 2 sportifs de haut niveau de Miribel sélectionnés aux JO de Pékin en aviron : Frédéric DUFOUR et Jonathan COEFFIC.

Prochain conseil municipal : vendredi 27 juin 2008 à 18 h 30 au Centre socio-culturel, 17 rue J.Carre, désignation des délégués aux sénatoriales.

La séance est levée à 22 heures 30